



Formation à la conduite en sécurité « Chariots automoteurs de Manutention à Conducteur Porté » - R.489

Débutant - Expérimenté

Catégorie : 1A - 3 - 4 - 5 - 7

RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE

Article R4323-55 du Code du Travail : « La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au lavage est réservé aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire ».

OBJECTIFS

- ◆ Acquérir les connaissances permettant d'utiliser des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté
- ◆ Etre sensibilisés aux risques liés à l'utilisation de chariots automoteurs de manutention à conducteur porté.

PROGRAMME:

Connaissances Générales

- * Rôle et responsabilités du constructeur / de l'employeur
- * Dispositif CACES®
- * Rôle et responsabilités du conducteur
- * Connaissance des différents acteurs internes et externes en prévention des risques professionnels concernés.

Technologie des chariots de manutention à conducteur porté

- * Les différentes sources d'énergie des chariots, nature et identification, Terminologie et caractéristiques générales
- * de fonctionnement des différents composants et mécanismes, notamment de translation et d'élévation,
- * Identification, rôle et principe de fonctionnement des différents organes et dispositifs de sécurité

Les principaux types de chariots de manutention - Les catégories de CACES®

- * Caractéristiques et spécificités des différents types de chariots de manutention
- * Catégories de CACES® R.489 pour les chariots industriels à conducteur porté.

Notion Elémentaire de physique - Stabilités des chariots

Risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté

Exploitation et vérifications des chariots de manutention à conducteur porté

- * Identification des différents types de palettes existants en fonction de leurs caractéristiques, connaissance de leurs limites d'emploi,
- * Fonctionnement, rôle et utilité des différents dispositifs de réglage du siège
- * Évaluation des distances de freinage, en fonction de la vitesse de déplacement du chariot et de la nature du sol...

Vérifications d'usage des chariots de manutention à conducteur porté

MISE EN APPLICATION PRATIQUE

- * Prise de poste et vérification
- * Conduite et manœuvres – Exemples :
 - Monter et descendre en sécurité du chariot et connaître la règle des 3 appuis,
 - Circuler en marche avant et arrière, en ligne droite et en courbe, à vide et en charge...
 - Réaliser chargement / déchargement d'un véhicule
 - Effectuer stockage /déstockage d'un palettier
- * Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien - maintenance

METHODES - MOYENS PEDAGOGIQUES :

A travers de nombreux supports pédagogiques (vidéos, documents...), notre formateur, expérimenté en matière de prévention des risques liés à la conduite de chariots automoteurs de manutention à conducteur porté et en formation pour adultes, amène les stagiaires, sous forme d'exercices pratiques et/ou théoriques, à être confronté à des situations variées, basées sur les exercices pratiques de la recommandation R489. Ceux-ci étant réalisés sur plateau dédié.

PUBLIC CONCERNE :

Toute personne étant amenée à conduire régulièrement ou occasionnellement un chariot automoteur de manutention à conducteur porté.

PRE-REQUIS :

Maîtrise de la langue française.

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

12 maxi pour la théorie,
6 Unité de Temps maxi pour la pratique

DUREE DE LA FORMATION :

Personnel Débutant : 2 jours (14h)
Personnel Expérimenté : 1 jour (7h)

EVALUATION - REMARQUES :

- ◆ Les acquis théoriques sont évalués sous forme de QCM et la pratique à travers un test réalisé sur plateau selon le référentiel de connaissances théoriques et pratiques exigées par la R.489 dans le cadre d'un CACES®.
- ◆ Une attestation de formation est remise à l'issue de la formation, uniquement sur les catégories de chariots utilisés.
- ◆ Le recyclage est d'1 journée de formation tous les 5 ans.

MOYENS DE SUIVI :

Le formateur et les stagiaires signent une feuille d'émargement par demi-journée.



Formation à la conduite en sécurité « Chariots automoteurs de Manutention à Conducteur Porté » - R.489

Débutant - Expérimenté

Catégorie : 1A - 3 - 4 - 5 - 7

RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE

Article R4323-55 du Code du Travail : « La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au lavage est réservé aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire ».

OBJECTIFS

- ◆ Acquérir les connaissances permettant d'utiliser des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté
- ◆ Etre sensibilisés aux risques liés à l'utilisation de chariots automoteurs de manutention à conducteur porté.

PROGRAMME:

Connaissances Générales

- * Rôle et responsabilités du constructeur / de l'employeur
- * Dispositif CACES®
- * Rôle et responsabilités du conducteur
- * Connaissance des différents acteurs internes et externes en prévention des risques professionnels concernés.

Technologie des chariots de manutention à conducteur porté

- * Les différentes sources d'énergie des chariots, nature et identification, Terminologie et caractéristiques générales
- * de fonctionnement des différents composants et mécanismes, notamment de translation et d'élévation,
- * Identification, rôle et principe de fonctionnement des différents organes et dispositifs de sécurité

Les principaux types de chariots de manutention - Les catégories de CACES®

- * Caractéristiques et spécificités des différents types de chariots de manutention
- * Catégories de CACES® R.489 pour les chariots industriels à conducteur porté.

Notion Elémentaire de physique - Stabilités des chariots

Risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté

Exploitation et vérifications des chariots de manutention à conducteur porté

- * Identification des différents types de palettes existants en fonction de leurs caractéristiques, connaissance de leurs limites d'emploi,
- * Fonctionnement, rôle et utilité des différents dispositifs de réglage du siège
- * Évaluation des distances de freinage, en fonction de la vitesse de déplacement du chariot et de la nature du sol...

Vérifications d'usage des chariots de manutention à conducteur porté

MISE EN APPLICATION PRATIQUE

- * Prise de poste et vérification
- * Conduite et manœuvres – Exemples :
 - Monter et descendre en sécurité du chariot et connaître la règle des 3 appuis,
 - Circuler en marche avant et arrière, en ligne droite et en courbe, à vide et en charge...
 - Réaliser chargement / déchargement d'un véhicule
 - Effectuer stockage /déstockage d'un palettier
- * Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien - maintenance

METHODES - MOYENS PEDAGOGIQUES :

A travers de nombreux supports pédagogiques (vidéos, documents...), notre formateur, expérimenté en matière de prévention des risques liés à la conduite de chariots automoteurs de manutention à conducteur porté et en formation pour adultes, amène les stagiaires, sous forme d'exercices pratiques et/ou théoriques, à être confronté à des situations variées, basées sur les exercices pratiques de la recommandation R489. Ceux-ci étant réalisés sur plateau dédié.

PUBLIC CONCERNE :

Toute personne étant amenée à conduire régulièrement ou occasionnellement un chariot automoteur de manutention à conducteur porté.

PRE-REQUIS :

Maîtrise de la langue française.

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

12 maxi pour la théorie,
6 Unité de Temps maxi pour la pratique

DUREE DE LA FORMATION :

Personnel Débutant : 2 jours (14h)
Personnel Expérimenté : 1 jour (7h)

EVALUATION - REMARQUES :

- ◆ Les acquis théoriques sont évalués sous forme de QCM et la pratique à travers un test réalisé sur plateau selon le référentiel de connaissances théoriques et pratiques exigées par la R.489 dans le cadre d'un CACES®.
- ◆ Une attestation de formation est remise à l'issue de la formation, uniquement sur les catégories de chariots utilisés.
- ◆ Le recyclage est d'1 journée de formation tous les 5 ans.

MOYENS DE SUIVI :

Le formateur et les stagiaires signent une feuille d'émargement par demi-journée.

RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE :

La **R.489**, applicable depuis le 01/01/2020, recommande l'obtention d'un CACES®, valide 5 ans, pour toute conduite de chariots automoteurs de manutention à conducteur porté car il constitue, suivant la **Circulaire DRT 99/07 du 15/06/1999**, un bon moyen de se conformer aux obligations en matière de contrôle des connaissances et de savoir-faire du conducteur pour la conduite en sécurité.

OBJECTIFS :

- ◆ Obtenir un ou plusieurs CACES® permettant de conduire une ou plusieurs catégories de chariots appartenant à la R.489 en toute sécurité.

CATEGORIES R 489 :

Catégorie 1A	Transpalettes à conducteur porté Préparateurs de commande sans élévation du poste de conduite (hauteur de levée ≤ 1,20 m)	Chariot de manutention à conducteur porté muni de bras de fourche, pouvant élever une charge à une hauteur suffisante pour permettre son transport ou la préparation de commande au sol.
Catégorie 3	Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale ≤ 6 tonnes)	Chariot élévateur à mât muni de bras de fourche, sur lesquels la charge est placée en porte-à-faux par rapport aux roues et est équilibrée par la masse du chariot, dont la capacité nominale est inférieure ou égale à 6 tonnes.
Catégorie 4	Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale > 6 tonnes)	Chariot élévateur à mât muni de bras de fourche, sur lesquels la charge est placée en porte-à-faux par rapport aux roues et est équilibrée par la masse du chariot, dont la capacité nominale est supérieure à 6 tonnes.
Catégorie 5	Chariots élévateurs à mât rétractable	Chariot élévateur gerbeur à longerons porteurs pour lequel la charge peut être amenée en porte-à-faux par avancement du mât.
Catégorie 7	Conduite hors-production des chariots de toutes les catégories	Déplacement, chargement / déchargement sur porte-engins et transfert de chariots des catégories 1 à 6 sans activité de production, pour leur maintenance, pour démonstrations ou pour essais.

DEROULEMENT DU TEST :

- ◆ Les tests théoriques et pratiques sont effectués par une personne physiquement différente du formateur, conformément à la R.489
- ◆ L'examen théorique (commun à toutes les catégories de chariots) regroupe tous les candidats durant une unité de temps.
- ◆ Pendant l'examen pratique, les candidats sont évalués individuellement.

METHODES - MOYENS PEDAGOGIQUES :

Les tests pratiques de la recommandation R489 de la CNAM sont réalisés sur plateau dédié.

PUBLIC CONCERNE :

Toute personne utilisant régulièrement ou occasionnellement un chariot de manutention à conducteur porté.

PRE-REQUIS :

- ◆ Avoir suivi la formation à la conduite en sécurité du chariot correspondant.
- ◆ Maîtrise de la langue française.

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 6 tests maximum / session

DUREE DE LA SESSION : 1 jour (7h)

EVALUATION - REMARQUES :

- ◆ Le testeur fait partie de la cartographie de testeurs CACES® de la société FOSEC.
- ◆ Les exercices pratiques sont réalisés selon les exigences de la R489.
- ◆ Une note minimum est requise pour la théorie et la pratique.
- ◆ En cas de réussite, une carte CACES® est remise.
- ◆ En cas d'ajournement en théorie et/ou en pratique, le candidat devra effectuer un complément de formation et repasser la partie du test non validé via le même organisme testeur CACES® certifié. Pour cela il dispose d'un délai de 12mois.
- ◆ La CNAMTS recommande un recyclage tous les 5 ans.